

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

MINISTÈRE  
DU CONSEIL EXÉCUTIF



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

**MINISTÈRE**

**DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle du Ministère du Conseil exécutif en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif à l'adresse courriel : [communic@mce.gouv.qc.ca](mailto:communic@mce.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information :

Direction des communications  
du ministère du Conseil exécutif  
et du Secrétariat du Conseil du trésor  
1<sup>er</sup> étage, secteur 400  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001  
Télécopieur : 418 643-3006  
Courriel : [communic@mce.gouv.qc.ca](mailto:communic@mce.gouv.qc.ca)  
Site Web : [quebec.ca](http://quebec.ca)

Dépôt légal – Septembre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-90282-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2021

# MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



## **Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère du Conseil exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, et ce, conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration publique.

Le présent rapport présente les résultats obtenus au regard des engagements du Ministère, ses principales réalisations et l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles au cours de la période visée.

Les nombreuses réalisations accomplies au cours de l'année 2020-2021 ont été teintées par les bouleversements majeurs découlant de la pandémie de la COVID-19. Celle-ci nous a confirmé l'importance d'oser des pratiques innovatrices, que ce soit le télétravail, la télémédecine, ou l'expansion des services et du commerce en ligne. Notre gouvernement a notamment entamé un grand chantier de transformation numérique des services publics et a pris l'engagement d'assurer à tous les foyers québécois un accès à l'Internet haute vitesse d'ici l'automne 2022.

Lors de cette année hors du commun, les équipes du Ministère ont redoublé leurs efforts pour contribuer au soutien gouvernemental offert à la population. Je souhaite souligner l'apport de tous les membres du personnel, qui mettent à profit leur expertise et leurs connaissances au service de notre société. Je sais que je peux compter sur eux pour continuer à servir avec dévouement les Québécoises et Québécois, particulièrement durant cette période de crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**François Legault**

Québec, septembre 2021



# MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF



## **Monsieur François Legault**

Premier ministre du Québec  
Ministère du Conseil exécutif  
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère du Conseil exécutif pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2021.

Ce rapport rend compte, aux parlementaires et à la population du Québec, des résultats obtenus par le Ministère au terme de la deuxième année de son Plan stratégique 2019-2023. Il expose également la réalisation de ses engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens, dans son Plan d'action de développement durable prolongé jusqu'en 2021 et dans son Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022. De plus, il présente les ressources utilisées pour l'atteinte de ses objectifs.

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19 qui a marqué la période visée par ce rapport, la pratique du télétravail a permis au Ministère de maintenir sa prestation de services à la population et de continuer à soutenir le gouvernement dans la réalisation de ses priorités d'action. De plus, le Ministère a accueilli un nouveau mandat d'envergure visant à fournir un accès Internet haute vitesse à tous les foyers québécois et il a mis en place le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme.

Nos équipes ont rendu une prestation de qualité et ont su s'adapter rapidement aux changements, ce qui a permis au Ministère de poursuivre efficacement sa mission envers le gouvernement. Je suis particulièrement fier de leurs réalisations et leur exprime toute ma reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

**Yves Ouellet**

Québec, septembre 2021



# TABLE DES MATIÈRES

---

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Chiffres clés	12
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyens	34
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	35
3.1 Utilisation des ressources humaines	35
3.2 Utilisation des ressources financières	37
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	38
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	39
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	39
4.2 Développement durable	40
4.3 Occupation et vitalité des territoires	46
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	50
4.5 Accès à l'égalité en emploi	50
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	55
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	57
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	58
4.9 Lois et règlements	59
5. LISTE DES TABLEAUX	62



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

Le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2019-2023, le Plan d'action de développement durable prolongé jusqu'en 2021 et le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Yves Ouellet



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

---

## **Monsieur Yves Ouellet**

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif  
Ministère du Conseil exécutif  
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

Carl Dupont, CPA, CMA  
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, septembre 2021



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

### Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

### Valeurs

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

### Enjeux

- Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale
- Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

### Préoccupations à l'égard du développement durable



Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

## Structure de gouvernance

Le Comité de gouvernance soutient et conseille le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques, de la gestion et de la surveillance globale du Ministère.

Le Comité de vérification, quant à lui, assiste le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif en lui donnant des conseils indépendants et objectifs relativement à ses responsabilités en ce qui a trait à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité des opérations et des processus de contrôle et de reddition de comptes du Ministère.

## Structure administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, [le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État](#). À ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec.

Le secrétaire général a pour mandat d'assurer le secrétariat du Conseil des ministres. Il établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il coordonne les travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale. Il est aussi responsable du Greffe du Conseil exécutif, lequel est notamment responsable du traitement des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres.

Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire général est assisté de secrétariats ayant un rôle d'analyse, de conseil, de coordination ainsi que de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Le Ministère inclut aussi des secrétariats de mission qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat à la jeunesse** conseille le gouvernement et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures ;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada ;
- le **Secrétariat aux affaires autochtones** assiste le ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques** assiste la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, plus particulièrement du cadre électoral. Il soutient également la ministre dans l'élaboration des orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions. De plus, il soutient le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans la modification, la bonification et la promotion des lois et règlements en la matière. Le Secrétariat assiste aussi le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans les mesures relatives à la laïcité de l'État et à la réforme parlementaire ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés ;
- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le premier ministre dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées. Ce mandat, qui relevait du ministère de l'Économie et de l'Innovation, a été transféré au Ministère en décembre 2020;
- le **Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme (GACR).

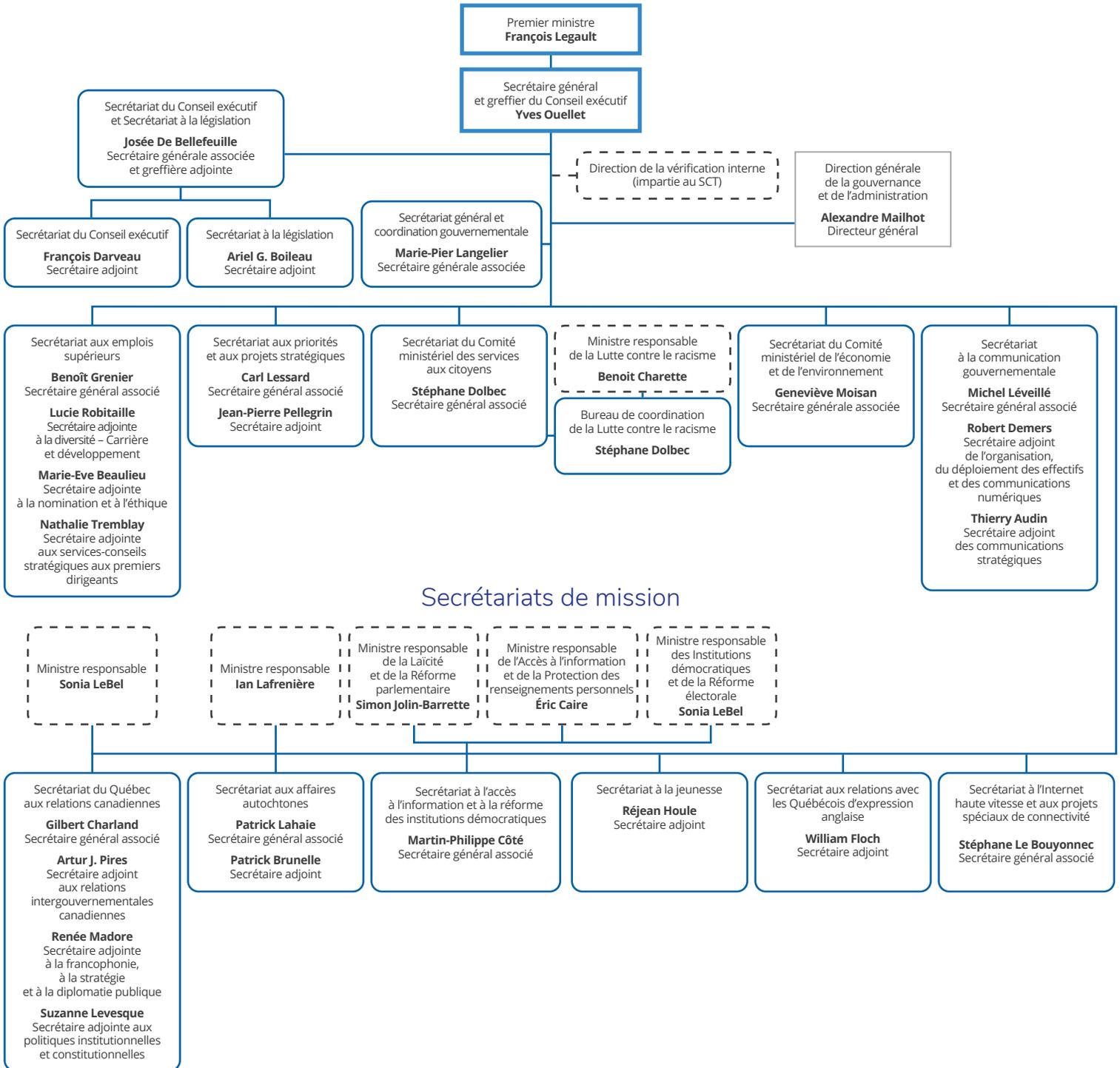
Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Malgré le contexte particulier qui a découlé de la pandémie de la COVID-19, les différentes unités administratives ont réalisé leurs priorités en s'adaptant rapidement au télétravail.

De nouvelles façons de faire ont été développées dans ce contexte afin de répondre aux besoins immédiats de la population, notamment en ce qui a trait à la gestion des communications pour informer adéquatement le public des consignes à suivre selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19.

## Ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2021



La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca).

## 1.2 Chiffres clés

Chiffres clés	Description
<b>1 204</b>	Effectif du Ministère
<b>1 161,4 M\$</b>	Dépenses du Ministère
<b>939</b>	Dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement
<b>257</b>	Ententes et conventions d'aide financière conclues
<b>566</b>	Initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, d'action jeunesse et de relations avec les Québécois d'expression anglaise
<b>1 671</b>	Activités de relations publiques

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Résultats relatifs au Plan stratégique

##### Sommaire des résultats de 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Le Plan stratégique a fait l'objet d'une mise à jour à l'automne 2020. Les modifications concernent principalement la partie textuelle, notamment, la section de l'analyse de l'environnement afin de tenir compte des répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les activités du Ministère.

Quant à la section des choix stratégiques, l'indicateur 1.2.1 a été modifié pour permettre une meilleure appréciation des résultats obtenus par le Programme de relève de la haute fonction publique.

#### Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

##### Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
<b>1.1</b> Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	<b>1.1.1</b> Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	73 %	96 %  Atteinte	<a href="#">16</a>
<b>1.2</b> Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	<b>1.2.1</b> Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève  (valeur de départ : 16 %)	Augmentation de 5 % par rapport à la valeur de départ	10 % (diminution de 6 points de pourcentage par rapport à la valeur de départ)  Non atteinte	<a href="#">22</a>

## Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public  (valeur de départ 2018-2019 : 45 %)	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	26 %  des mémoires, soit une réduction de 42 % par rapport aux résultats de 2018-2019  Atteinte	<a href="#">25</a>
	2.1.2 Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	75 %	85 %  (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé)  Atteinte	<a href="#">26</a>

## Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
3.1 Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	3.1.1 Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	70 %	97 %  Atteinte	<a href="#">26</a>
3.2 Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	3.2.1 Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada  (valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées)	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	202 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (483 entreprises appuyées)  Atteinte	<a href="#">27</a>
3.3 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	3.3.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	79 %	86 %  Atteinte	<a href="#">28</a>

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
<b>3.4</b> Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	<b>3.4.1</b> Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	76 %	87 % Atteinte	<a href="#">29</a>
<b>3.5</b> Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	<b>3.5.1</b> Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	63 %	82 % Atteinte	<a href="#">30</a>

## Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

### Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
<b>4.1</b> Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	<b>4.1.1</b> Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées  (valeur de départ 2018-2019 : 193 063 jeunes)	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	7,8 % par rapport aux résultats de 2018-2019  Atteinte	<a href="#">31</a>
<b>4.2</b> Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	<b>4.2.1</b> Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone <sup>1</sup>	190	205  Atteinte	<a href="#">31</a>
<b>4.3</b> Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	<b>4.3.1</b> Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise  (valeur de départ 2018-2019 : 20 nouveaux services)	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019  Atteinte	<a href="#">32</a>

1. Incluant les emplois consolidés.

# Résultats détaillés de 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

## Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

### Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

#### OBJECTIF 1.1 :

#### CONTRIBUER À LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, aussi appelé Conseil exécutif, est le principal organe décisionnel du gouvernement du Québec. Au cours de ses séances hebdomadaires, il prend les décisions concernant la mise en application des lois ainsi que celles concernant l'administration et le bon fonctionnement de l'État. Le Ministère soutient le Conseil des ministres dans ses activités, en assurant le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en réalisant des analyses qui servent d'outils d'aide à la décision et en veillant à la tenue des séances.

**Indicateur 1.1.1 :** Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	70 %	73 %	76 %	79 %
<b>Résultats</b>	92 % Atteinte	96 % Atteinte	-	-

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère a mesuré la satisfaction des membres du Conseil des ministres à l'égard des services reçus dans le cadre du processus décisionnel. Ces membres se sont déclarés satisfaits dans une proportion de 96 % à l'égard du soutien reçu du Ministère. Les commentaires recueillis au moyen du sondage effectué en 2019-2020 ont permis cette année de répondre de façon encore plus précise aux attentes des membres du Conseil des ministres.

Par ailleurs, en 2020-2021, le Conseil des ministres a tenu 74 rencontres, à la suite desquelles ont été pris 1 557 décrets de même que 131 décisions. Au cours de cette période, 1 812 dossiers ont été présentés au Conseil des ministres, dont 48 relatifs à des projets de loi, 62 à des projets de règlement et 78 mémoires portant sur d'autres matières.

## **Autres résultats en matière de soutien à la prise de décision**

### **Soutien aux comités ministériels permanents**

Le Ministère soutient trois comités ministériels permanents. Il s'agit du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement, du Comité ministériel des services aux citoyens et du Comité de législation. À cet effet, le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions sont préparées à l'intention des membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres.

### **Comité ministériel de l'économie et de l'environnement**

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines des relations internationales, de la francophonie, de l'immigration, de la francisation, de l'intégration, de l'économie, de l'innovation, des finances, de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la lutte contre le racisme, de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation, de l'énergie, des ressources naturelles, des forêts, de la faune, des parcs, du travail, de l'emploi, de la solidarité sociale, du tourisme, des affaires autochtones, du développement économique régional, de l'achat local, de la transformation numérique gouvernementale, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels ainsi qu'en ce qui concerne le développement économique, les petites et moyennes entreprises, le commerce international, la recherche, la science, le revenu, la retraite, l'allègement réglementaire, la Métropole et la région de Montréal, le développement durable et les affaires nordiques.

En 2020-2021, le Comité s'est réuni à 42 reprises et a formulé 186 recommandations.

### **Comité ministériel des services aux citoyens**

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel des services aux citoyens a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'enseignement supérieur, des transports, de la justice, de la langue française, de la laïcité de l'État, de la réforme parlementaire, de la sécurité publique, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de l'administration gouvernementale, des relations canadiennes, de la francophonie canadienne, des institutions démocratiques, de la réforme électorale, des aînés, des proches aidants, de la famille, des affaires municipales, de l'habitation, de la culture, des communications, du loisir, du sport, de la condition féminine, de l'informatisation du réseau de la santé, de la protection de la jeunesse et de l'enfance ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne, l'enfance, la jeunesse, les relations avec les Québécois d'expression anglaise, l'occupation du territoire, le bâtiment, la capitale nationale et les affaires maritimes.

En 2020-2021, le Comité s'est réuni à 42 reprises et a formulé 223 recommandations.

Ensemble, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement et le Comité ministériel des services aux citoyens ont traité 939 dossiers.

## **Comité de législation**

Le Ministère contribue à la réalisation du mandat du Comité de législation. Ce dernier assure, notamment, la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendements à un projet de loi que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale. Le Ministère a soutenu le Comité dans l'examen :

- de 27 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 18 projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité.

En 2020-2021, le Comité de législation a tenu 26 réunions et rendu 50 décisions.

## **Mise en œuvre des priorités gouvernementales**

Le Ministère a coordonné la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement. Il en a assuré le suivi, notamment en ce qui concerne les orientations, la planification, la concertation interministérielle et les résultats.

De plus, le Ministère a contribué aux exercices de planification gouvernementale. En collaboration avec les ministères concernés, il a également participé à l'élaboration de politiques publiques et de documents de reddition de comptes.

Le Ministère a réalisé d'autres mandats stratégiques de diverses natures, incluant la gestion de la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, le Ministère a offert son soutien au secrétaire général et greffier du Conseil exécutif et au Cabinet du premier ministre, notamment par l'analyse, le conseil stratégique et la coordination des dossiers de l'État ainsi que par l'appui en contenus dans la gestion des enjeux de l'actualité, conjointement avec les ministères concernés.

## **Relations canadiennes**

Le Ministère a le mandat de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et à l'intégrité de ses institutions, ainsi qu'à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires du Canada. Dans ce contexte, le Ministère a été au cœur de la signature de 81 ententes intergouvernementales et il a piloté les négociations ayant mené à l'Accord sur la relance sécuritaire avec le gouvernement fédéral.

En 2020-2021, le Ministère a été associé à la conclusion de 222 ententes entre un organisme public, municipal ou scolaire québécois, d'une part, et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou un organisme public fédéral, d'autre part.

Dans un souci d'allègement administratif, le Ministère a contribué à l'adoption de 15 décrets, qui ont permis d'exclure certaines ententes de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif. Quatre de ces décrets relatifs à la pandémie de la COVID-19 ont assuré l'obtention rapide des fonds aux bénéficiaires de programmes du gouvernement fédéral pour des mesures de soutien économique.

Le Ministère a poursuivi ses actions visant à renforcer la cohérence de l'action gouvernementale québécoise en matière de relations intergouvernementales canadiennes alors que le contexte de la pandémie de la COVID-19 a engendré un accroissement significatif des activités intergouvernementales canadiennes. Il a ainsi été appelé à participer activement à 77 réunions intergouvernementales aux niveaux ministériel et sous-ministériel et à 320 téléconférences intergouvernementales concernant la pandémie de la COVID-19.

Depuis le 24 septembre 2020, le Québec, avec l'appui du Ministère, assure la présidence du Conseil de la fédération dont la charge s'est également accrue en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19. Le Ministère a notamment appuyé la participation du premier ministre à 35 rencontres du Conseil de la fédération et à 26 rencontres des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux en plus de participer étroitement à l'organisation de deux conférences de presse des premiers ministres des provinces et des territoires.

Par ailleurs, le Ministère a procédé à l'analyse des projets de loi fédéraux à incidences intergouvernementales ainsi que des décisions de la Cour suprême du Canada relatives au partage des compétences. Il a aussi collaboré avec le ministère de la Justice à l'élaboration de la position et de l'argumentaire mis de l'avant par le Procureur général du Québec dans le cadre de dossiers judiciaires en matière constitutionnelle, notamment pour la défense de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec devant la Cour d'appel du Québec.

### **Coordination de la communication gouvernementale**

En matière de coordination de la communication gouvernementale, le Ministère a principalement contribué à la réalisation d'activités portant sur la pandémie de la COVID-19, plus précisément, les mesures sanitaires, la vaccination ou les enjeux connexes, comme la santé mentale, les violences conjugales et l'achat local.

Conformément à son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré entre autres :

- le traitement de 150 demandes d'avis de pertinence, de 9 addendas, de 5 avis de transfert et de 205 projets de communication ;
- la coordination de 1 671 activités publiques gouvernementales ;
- la supervision et la coordination des travaux d'équipes projet en communication :
  - l'exploitation sexuelle des mineurs,
  - l'intimidation ;
- la direction ou la participation à quatre comités portant sur :
  - la revitalisation de l'est de Montréal,
  - l'élaboration d'une image de marque à l'international,
  - la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires,
  - le comité sur la visibilité gouvernementale ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au gouvernement du Québec lors de 51 activités publiques ;
- l'application d'une image gouvernementale unifiée ;

- l'élaboration, en collaboration avec la Direction générale de la santé publique, d'un guide de normes sanitaires pour la tenue et l'organisation de conférences de presse ou d'autres activités publiques gouvernementales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;
- la mise en place d'une directive visant à préciser les principes de neutralité qui doivent guider la planification et la réalisation des campagnes publicitaires menées par l'administration publique.

En ce qui concerne la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, plusieurs travaux ont été accomplis, notamment :

- la mise en ligne de plus de 600 nouvelles pages dans [Québec.ca](https://www.quebec.ca), à la suite de la migration de contenu provenant des sites des ministères et organismes ;
- la gestion et l'amélioration continue d'une section sur la pandémie de la COVID-19, destination officielle pour accéder à l'information et aux services sur le sujet au Québec ;
- la production de contenus exclusifs pour les comptes de médias sociaux officiels du gouvernement du Québec (271 messages publiés et 43 633 messages traités dans Facebook ainsi que 89 messages publiés et 25 218 messages traités dans Twitter) ;
- la mise en ligne officielle de la salle de nouvelles gouvernementales, le 30 octobre 2020. Elle accueille en ce moment tous les communiqués et les invitations aux médias du gouvernement et de l'Assemblée nationale ainsi qu'une partie de ses actualités.

Afin que les travaux concernant les sites Web gouvernementaux soient faits selon les orientations de cette stratégie, un moratoire a été maintenu sur tout projet de développement ou de refonte de ces sites.

En 2020-2021, le Ministère a analysé et traité 15 demandes de dérogation et 12 demandes d'ouverture de comptes de médias sociaux provenant des ministères et organismes.

### **Ordre national du Québec**

Pour l'année 2020-2021, le Ministère a mené des activités de nomination aux trois grades de l'Ordre national du Québec (chevalier/chevalière, officier/officière, grand officier/grande officière), de citoyennes et citoyens québécois méritants.

En raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec a reporté, à juin 2021, la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec qui devait avoir lieu en juin 2020, et ce, au profit d'une cérémonie en mode virtuel, c'est-à-dire sans participation physique des récipiendaires.

En ce qui concerne l'appel public de candidatures pour les nominations de 2021, qui était prévu débiter en septembre 2020, il a également été reporté en mars 2021.

### **Internet haute vitesse**

Le Ministère s'est vu confier un nouveau mandat au courant de l'année financière 2020-2021 afin d'accélérer le déploiement de services Internet haute vitesse (IHV) sur l'ensemble du territoire du Québec. À cette fin, le Ministère veille à concevoir, à proposer et à mettre en œuvre des initiatives qui visent à étendre l'offre de services IHV pour tous les citoyennes et citoyens, les entreprises et les organismes dans toutes les régions du Québec.

Dans ce contexte, le Ministère a conclu plusieurs ententes d'envergure avec les fournisseurs de services Internet pour rendre accessible une couverture IHV aux 250 000 foyers qui ne disposent pas de ce service.

Le programme Québec haut débit (QHD), doté d'une enveloppe de 400 M\$ sur une période de sept ans, vise à desservir les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises du Québec avec un service IHV conforme aux normes les plus récentes. Il est aussi prévu que le programme QHD appuie le développement de réseaux sans fil mobiles (cellulaire) dans les collectivités non desservies ainsi que le long des grands axes routiers.

En mai 2020, une première série de projets a été annoncée à la suite de l'appel de projets Régions branchées. Les projets retenus donneront un accès à un service IHV à plus de 32 000 foyers en plus d'appuyer des projets de réseaux sans fil mobiles.

Le Ministère s'est engagé à atteindre l'objectif de fournir un accès à des services IHV à 100 % des foyers québécois d'ici septembre 2022. Dans le cadre de cet échéancier serré, le Ministère a conclu des ententes avec six fournisseurs majeurs de services Internet afin de desservir plus de 116 000 foyers additionnels pour un montant de 733 M\$.

Le Ministère participe à différents comités gouvernementaux (Québec et Canada) afin de faciliter le déploiement concerté et efficace des services de télécommunications sur tout le territoire, notamment la Table de coordination sur l'accès aux structures de soutènement de télécommunications, qu'il coordonne. Depuis sa création en mai 2020, la Table a tenu une trentaine de rencontres plénières avec divers bénéficiaires et propriétaires d'infrastructures.

Tous ces efforts ont débouché sur des allègements des processus d'ingénierie pour le raccordement aux infrastructures se traduisant en une accélération d'émission du nombre de permis d'accès aux dites infrastructures de télécommunication. Ainsi, la Table est un forum opérationnel pour tous les projets ayant bénéficié d'une aide financière gouvernementale.

Le Ministère assurera le suivi des engagements pris en matière d'accès à des services IHV. Les résultats atteints seront présentés dans le prochain rapport annuel de gestion.

### **Lutte contre le racisme**

Le 24 février 2021, le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme a été créé afin d'assister le ministre responsable de la Lutte contre le racisme nouvellement nommé. Cette responsabilité ministérielle, dédiée explicitement à la lutte contre le racisme, donne suite au rapport du Groupe d'action contre le racisme (GACR), rendu public le 14 décembre 2020.

Afin de réaliser son mandat à l'égard du suivi gouvernemental de la mise en œuvre du rapport du GACR, le Bureau collabore avec des répondants désignés dans tous les ministères. La mise en place de l'équipe était en cours au 31 mars 2021.

Le Ministère assurera le suivi des recommandations du rapport du GACR et les résultats atteints seront présentés dans le prochain rapport annuel de gestion.

## OBJECTIF 1.2 :

### ASSURER UNE RELÈVE COMPÉTENTE POUR LES EMPLOIS SUPÉRIEURS

Le Ministère conseille et soutient le gouvernement en matière de gestion des emplois supérieurs. Il contribue au repérage de la relève, à la sélection des candidates et candidats qualifiés, au développement des compétences et à la reconnaissance de la performance des titulaires d'un emploi supérieur.

**Indicateur 1.2.1 :** Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève

Le Programme de relève de la haute fonction publique vise à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et à les accompagner dans leur développement professionnel.

Le programme fonctionne sur le principe de cohortes, qui se renouvellent tous les deux ans. L'indicateur a été modifié pour refléter davantage la réalité et inclure les candidats inscrits au programme en cours d'année et ayant fait l'objet d'une nomination. De plus, l'indicateur tient maintenant compte aussi du nombre de postes comblés au courant de l'année.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-	Augmentation de 5 % par rapport à la valeur de départ <sup>1</sup>	Augmentation de 10 % par rapport à la valeur de départ	Augmentation de 20 % par rapport à la valeur de départ
Résultats	-	10 % Non atteinte (diminution de 6 points de pourcentage par rapport à la valeur de départ)	-	-

1. Valeur de départ : 16 %.

En 2020-2021, six personnes participantes au programme de relève de la haute fonction publique ont été nommées parmi les 63 nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion, soit 10% du total des nominations pour l'année.

Par conséquent, la cible est non atteinte, puisque le résultat correspond à une diminution de six points de pourcentage par rapport à la valeur de départ. Les autres postes ont été pourvus par l'entremise de la prospection d'autres talents à l'interne de la fonction publique ou du recrutement externe.

**Tableau 1 – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève de la haute fonction publique 2020-2021**

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations
Rencontre annuelle de la relève de la haute fonction publique	1	17
Rencontres interactives (échanges sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale)	4	84

### **Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant**

En 2020, le Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant a été mis en œuvre afin de préparer la relève à pourvoir aux postes de premiers dirigeants que sont les sous-ministres et les dirigeants d'organismes.

Les personnes participantes à la première édition ont élaboré et entrepris leur plan de perfectionnement individualisé, obtenu l'accompagnement personnalisé par trois accompagnateurs (sous-ministres retraités) et participé à sept activités prévues au tronc commun de formations.

**Tableau 2 – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant**

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations
Activités au tronc commun de formation (séminaires et ateliers)	7	27

### **Activités complémentaires en gestion des emplois supérieurs**

#### **Programme de mentorat**

Un programme de mentorat est offert aux personnes désignées à titre de relèves de la haute fonction publique ainsi qu'aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur. Au total, 411 dyades mentors-mentorés ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

**Tableau 3 – Programme de mentorat 2020-2021, dyades mentors-mentorés**

	Formées en 2020-2021	Actives au 31 mars 2021
Nombre de dyades mentors-mentorés	27	55

### **Activités d'intégration et de développement**

Les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur bénéficient d'activités d'intégration afin de les sensibiliser aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions. En 2020-2021, 9 activités d'intégration ont eu lieu, pour un total de 16 participations.

Le Ministère offre également aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont aussi offerts aux personnes désignées à titre de relèves de la haute fonction publique et de relèves pour la fonction de premiers dirigeants.

### **Cercle de la haute fonction publique**

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés à leurs mandats. En 2020-2021, 3 activités ont été offertes et 556 personnes y ont participé.

### **Séminaires et autres activités de perfectionnement**

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur. En 2020-2021, 16 activités de développement ont eu lieu, pour un total de 454 participations.

### **Éthique et déontologie**

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des services en matière d'éthique et de déontologie.

En 2020-2021, le Ministère :

- a offert un service-conseil auprès des titulaires d'un emploi supérieur ;
- a organisé des séances de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur ;
- s'est assuré que les personnes candidates à un emploi supérieur aient complété des déclarations d'intérêts, qu'elles dénoncent leurs intérêts une fois nommées, le cas échéant, et qu'il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- a communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé les règles qui sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- a assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

## Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

### OBJECTIF 2.1 :

#### ACCROITRE L'ACCESSIBILITÉ, POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS, DU CONTENU DES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les dossiers soumis au Conseil des ministres à l'aide d'un mémoire peuvent inclure un contenu qui devient accessible lorsque la décision a été annoncée ou rendue publique. Ce contenu peut prendre la forme d'une partie accessible d'un mémoire, d'une analyse d'impact réglementaire ou d'un document destiné à être rendu public qui contient l'essentiel de l'information se trouvant normalement dans la partie accessible d'un mémoire.

**Indicateur 2.1.1 :** Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction de 5 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 20 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	41 % <sup>1</sup> Réduction de 8 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	26 % Réduction de 42 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteinte	-	-

1. Valeur de départ : 45 %.

En 2018-2019, 45 % des mémoires ne comportaient pas de contenu accessible au public. Il s'agit généralement de dossiers sensibles, stratégiques ou dont les renseignements sont visés par des protections de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En 2019-2020, cette proportion s'établissait à 41 %, de sorte que l'objectif de réduction de 5 % avait été atteint et même légèrement dépassé.

En 2020-2021, 26 % des mémoires présentés au Conseil des ministres ne comportaient pas de contenu accessible, ce qui équivaut à une réduction de 42 % par rapport au résultat de 2018-2019. L'utilisation par les ministères et organismes des différents outils rendus disponibles par le Ministère afin de faciliter la rédaction des documents et le processus de diffusion contribue à l'atteinte de ce résultat.

**Indicateur 2.1.2 :** Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Publication d'un cadre normatif concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires	75 %	85 %	95 %
<b>Résultats</b>	Cadre normatif publié Atteinte	85 % (pourcentage des mémoires dont le contenu accessible a été diffusé) Atteinte	-	-

Ces résultats démontrent que l'application de la directive établissant les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres, émise en février 2020, a porté ses fruits. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

### Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

#### OBJECTIF 3.1 :

#### SOUTENIR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère est une instance qui contribue à l'évolution d'une culture d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il joue un rôle stratégique auprès des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics en leur offrant divers services, soit de la formation, des services-conseils ainsi que des outils (publications et guides).

**Indicateur 3.1.1 :** Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	65 %	70 %	75 %	80 %
<b>Résultats</b>	95,5 % Atteinte	97 % Atteinte	-	-

En 2020-2021, le taux de satisfaction des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics qui ont fait appel aux services offerts par le Ministère était de 97 %.

À cet effet, le Ministère a prodigué des services-conseils à plus de 220 reprises. De plus, il a diffusé une formation en ligne intitulée Introduction à la protection des renseignements personnels. Cette formation, à l'intention des membres de la fonction publique, favorise une meilleure compréhension des principes de confidentialité.

Au cours de cette même année, le Ministère a travaillé activement sur la modernisation des lois des secteurs public et privé en matière de protection des renseignements personnels. Ces travaux ont mené à la présentation du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, à l'Assemblée nationale, en juin 2020. À la suite des consultations particulières tenues à l'automne, le Ministère a procédé à la rédaction de documents en vue de l'étude détaillée. Au terme de l'année financière, cette étape du processus législatif est toujours en cours.

À la fin mars, un bulletin d'information a également été transmis au réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels afin, notamment, de leur présenter un résumé des amendements majeurs adoptés dans le cadre du projet de loi n° 64.

### **Autres résultats**

Le Ministère a également poursuivi ses travaux relatifs à la Loi sur la laïcité de l'État dont l'appui au Procureur général du Québec dans le cadre des contestations de la Loi devant les tribunaux. À l'intention du grand public, le Ministère a publié, le 19 mars 2021, un recueil rassemblant les rapports d'expertises produits dans le cadre de ces contestations. Il a également procédé à la création du prix de la laïcité Guy-Rocher qui a pour objectif de récompenser, chaque année, une personnalité, un organisme ou un groupe de personnes ayant eu une contribution en faveur de la laïcité.

Le Ministère a par ailleurs continué ses travaux sur le projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin.

### **OBJECTIF 3.2 :**

#### **CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU QUÉBEC AVEC LES AUTRES PROVINCES ET LES TERRITOIRES**

Le Ministère contribue, avec la collaboration du ministère de l'Économie et de l'Innovation, à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises, au sein du Canada, en les appuyant dans leurs échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires.

**Indicateur 3.2.1 :** Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 % par rapport aux résultats de 2018-2019 <sup>1</sup>	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019	40 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	110 % par rapport aux résultats de 2018-2019  (336 entreprises appuyées)  Atteinte	202 % par rapport aux résultats de 2018-2019  (483 entreprises appuyées)  Atteinte	-	-

1. Valeur de départ : 160 entreprises appuyées.

En 2020-2021, le nombre d'entreprises appuyées s'est élevé à 483, ce qui représente un accroissement de 202 % comparativement aux résultats de 2018-2019.

Le Ministère et les Bureaux du Québec au Canada ont organisé 513 rencontres d'affaires et missions de groupes virtuelles ainsi que 481 accompagnements de compagnies québécoises dans leurs ventes hors Québec au Canada. Pour le réseau de la représentation du Québec au Canada, l'année 2020-2021 a été marquée par l'ouverture du bureau satellite à vocation économique à Vancouver.

Par ailleurs, la très forte hausse d'entreprises appuyées s'explique aussi par la mise en place de processus améliorés d'accompagnements personnalisés des entreprises de même que par l'intégration des équipes consacrées à l'exportation (Export Québec) du ministère de l'Économie et de l'Innovation à Investissement Québec. De plus, la pandémie de la COVID-19 a créé une opportunité pour les marchés de proximité et une volonté d'acheter localement, ce qui a favorisé les entreprises québécoises.

### **OBJECTIF 3.3 : RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES JEUNES**

Le Ministère assure la mise en œuvre des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, qui a pour but de répondre aux besoins des jeunes dans plusieurs domaines. Entre autres, il collabore avec près de 200 organismes sans but lucratif qui offrent des programmes aux jeunes de façon directe.

**Indicateur 3.3.1** : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	76 %	79 %	82 %	85 %
<b>Résultats</b>	85 % Atteinte	86 % Atteinte	-	-

Les relations du Ministère avec ses partenaires sont essentielles pour s'assurer que les jeunes aient accès à des services qui favorisent leur plein épanouissement et qui répondent efficacement à leurs besoins.

En 2020-2021, le Ministère a sondé les promoteurs et les organismes qu'il soutient afin de mesurer leur taux de satisfaction par rapport à la prestation de services qui leur est offerte. Les résultats montrent que 86 % des partenaires jeunesse sont satisfaits des services reçus. La flexibilité et l'aide offertes aux partenaires, en période de pandémie de la COVID-19, ont été particulièrement appréciées.

**OBJECTIF 3.4 :**  
**AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE**

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et ceux de la société civile pour favoriser l'essor de la francophonie canadienne et des communautés francophones et acadiennes. À cet effet, le Programme d'appui à la francophonie canadienne, incluant son volet coopération intergouvernementale, a pour objectif de soutenir les projets qui facilitent la mise sur pied de réseaux et de partenariats entre les francophones du Québec et ceux d'ailleurs au Canada.

Plus particulièrement, ce programme finance des projets qui visent à :

- appuyer le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- promouvoir et encourager l'utilisation du français au Canada ;
- renforcer les liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones et francophiles du Canada ;
- renforcer l'adhésion à une francophonie inclusive à l'échelle pancanadienne.

**Indicateur 3.4.1** : Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	72 %	76 %	80 %	84 %
<b>Résultats</b>	72 % Atteinte	87 % Atteinte	-	-

Par l'entremise du Programme d'appui à la francophonie canadienne, le Ministère a sondé, à l'hiver 2021, la satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets au cours de la période 2018-2021. Ces derniers se sont dits satisfaits à 87 %. Ce résultat reflète les efforts déployés par le Ministère pour améliorer les délais de réponse aux demandes de financement et d'information ainsi que les outils et la plateforme informatique de dépôt et de gestion des demandes.

Par ailleurs, en 2020-2021, le Ministère a déployé les normes bonifiées du programme et revu les processus administratifs de gestion des demandes de subvention en francophonie canadienne. Il a poursuivi l'organisation du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, qui a été reporté en juin 2021 en raison de la pandémie de la COVID-19. Il a aussi mené une consultation publique en ligne sur le renouvellement de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et entamé les travaux de renouvellement de cette politique.

**OBJECTIF 3.5 :**  
**RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE**

Afin de favoriser la vitalité des communautés québécoises d'expression anglaise, le Ministère mise sur le renforcement des relations partenariales avec les organisations qui les représentent. Le partenariat constitue ainsi l'un des leviers privilégiés pour répondre aux défis auxquels font face les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

**Indicateur 3.5.1 :** Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	60 %	63 %	66 %	69 %
<b>Résultats</b>	79 %	82 %	-	-
	Atteinte	Atteinte		

En 2020-2021, le Ministère a sondé la satisfaction des représentantes et représentants des organismes et des institutions des communautés québécoises d'expression anglaise à l'égard des relations partenariales que ces derniers entretiennent avec lui.

Les résultats indiquent un taux global de satisfaction de 82 %. Ce résultat s'explique par :

- les efforts déployés par le Ministère pour consolider ses relations partenariales avec les organisations ;
- la fiabilité et la pertinence des renseignements fournis ;
- les démarches entreprises pour renforcer les relations entre les communautés d'expression anglaise et les ministères et organismes du gouvernement ;
- le soutien offert aux organismes dans leurs démarches de demande de financement.

## Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

### Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

#### OBJECTIF 4.1 :

#### AUGMENTER LE NOMBRE DE JEUNES QUI TIRENT PROFIT DES MESURES FINANCIÉES PAR LE MINISTÈRE

Le Ministère finance des mesures pour les jeunes par l'intermédiaire de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et celles qui sont annoncées par le gouvernement dans ses différents plans budgétaires, et ce, depuis 2016-2017.

**Indicateur 4.1.1 :** Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019 <sup>1</sup>	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	11 % par rapport aux résultats de 2018-2019  Atteinte	7,8 % par rapport aux résultats de 2018-2019  Atteinte	-	-

1. Valeur de départ 2018-2019 : 193 063 jeunes (moyenne des trois dernières années).

En prenant en considération les résultats respectifs fournis par les organismes ayant déposé au Ministère leur reddition de comptes, la cible est atteinte sur la base d'une augmentation moyenne du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées en 2020-2021, comparativement aux trois dernières années.

#### OBJECTIF 4.2 :

#### APPUYER LES AUTOCHTONES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Ministère contribue à la création des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens pour améliorer leur niveau de vie, notamment par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones III (FIA III). Entre autres, le FIA III a pour objectif d'offrir aux Autochtones les moyens financiers de réaliser les projets priorités par chaque communauté, que ces derniers soient de nature économique, sociale ou communautaire. Il représente un investissement de 158,6 millions de dollars, sur une période de cinq ans.

**Indicateur 4.2.1 :** Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone<sup>1</sup>

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	180	190	200	- <sup>2</sup>
<b>Résultats</b>	206	205	-	-
	Atteinte	Atteinte		

1. Incluant les emplois consolidés.

2. Le Fonds d'initiatives autochtones III, le programme par lequel ces interventions sont réalisées, se termine le 31 mars 2022.

En 2020-2021, pour l'ensemble des projets financés par l'entremise du FIA III, le Ministère a enregistré 205 emplois créés ou consolidés.

**OBJECTIF 4.3 :**  
**RENFORCER LES CAPACITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À SERVIR LES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE**

Conformément à l'entente Renforcer la capacité communautaire régionale, le Ministère offre un soutien financier aux 24 organismes communautaires régionaux membres du Réseau communautaire de santé et de services sociaux. Ce soutien contribue à renforcer leur capacité à mieux répondre aux besoins des communautés québécoises d'expression anglaise.

**Indicateur 4.3.1 :** Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	60 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 <sup>1</sup>	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019
<b>Résultats</b>	65 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	-	-
	Atteinte	Atteinte		

1. Valeur de départ : 20 nouveaux services.

En 2020-2021, les organismes communautaires régionaux ont accru les services offerts aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise de 85 % par rapport à 2018-2019. Ces nouveaux services comprennent :

- l'élargissement du mandat des organismes communautaires régionaux dans de nouveaux secteurs d'activité ;
- la création de nouveaux bureaux satellites afin de favoriser la proximité et la diversification des activités dans la région respective couverte par un organisme communautaire.

Le Ministère a mobilisé les organismes communautaires d'expression anglaise par l'octroi d'une aide financière d'un an de 500 000 \$ au Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS) afin de soutenir les organismes communautaires régionaux. Le RCSSS offre un soutien professionnel, un réseautage et un partage d'informations aux organismes financés travaillant en santé mentale afin de relever les défis liés à la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, le Ministère a également appuyé le secteur des arts et de la culture par l'octroi d'une aide financière d'un an de 500 000 \$ à l'English Language Arts Network (ELAN), un organisme communautaire reconnu du secteur culturel anglophone. Ce soutien financier permettra à l'ELAN de participer activement à la relance économique du secteur de la culture en soutenant les organismes à adapter leurs activités pour contrer les effets négatifs causés par la pandémie de la COVID-19 sur leurs opérations.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, d'accessibilité ainsi que de qualité de l'information et des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes.

La Déclaration stipule également les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

**Tableau 4 - Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens**

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020	Résultats 2018-2019
Transmettre un accusé de réception aux demandes de renseignements ou de financement de projets, dans les deux jours ouvrables	2 jours ouvrables	90 %	98 %	98 %	96 %
Respecter la période d'évaluation des candidatures pour l'Ordre national du Québec qui débute à la mi-novembre, pour se terminer au plus tard à la fin avril de l'année qui suit (15 semaines ou moins)	15 semaines	100 %	s. o.	100 %	100 %
Répondre dans les soixante jours ouvrables aux demandes de financement de projets	60 jours ouvrables	n. d.	82 %	58,5 %	78 %
Répondre aux commentaires ou aux plaintes, dans les 20 jours ouvrables	20 jours ouvrables	100 %	100 %	s. o.	s. o.

Au cours de la période 2020-2021, le Ministère a reçu une plainte qui a été traitée conformément à l'engagement énoncé dans sa Déclaration, soit dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.

En ce qui concerne le taux de réponse aux demandes de financement dans les 60 jours ouvrables, une hausse significative est observée, à la suite de la révision du calendrier d'appels des projets financés en 2020-2021.

Le contexte de la pandémie de la COVID-19 a contraint le Ministère à reporter à juin 2021 la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national du Québec prévue en juin 2020. La campagne d'appel public de candidatures qui devait débiter en septembre 2020 a également été reportée à l'automne 2021.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2021, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 204 personnes, dont 94,2 % formaient l'effectif régulier et 5,8 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 85,5 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 66,8 % du personnel travaille aux communications gouvernementales, soit 804 personnes.

**Tableau 5 - Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

Secteur d'activité (programme)	2020-2021	2019-2020	Écart
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur <sup>1</sup>	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 037	1 034	3
3. Relations canadiennes	57	61	-4
4. Affaires autochtones	49	50	-1
5. Jeunesse	26	22	4
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	13	14	-1
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10	7	3
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	12	-	12
<b>Total</b>	<b>1 204</b>	<b>1 188</b>	<b>16</b>

1. Le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique et n'est donc pas comptabilisé dans le présent exercice.

### Formation et perfectionnement du personnel

Le Ministère poursuit ses efforts en matière de développement des compétences de son personnel, et ce, en fonction des besoins évolutifs, de la gestion des talents et de la préparation de la relève. À cet effet, il élabore une programmation de formation annuelle, adaptée aux besoins qui sont déterminés par son personnel. La programmation est maintenant entièrement en ligne afin de répondre à la nouvelle réalité du travail à distance, ce qui facilite l'accès aux apprentissages pour le personnel réparti dans les régions du Québec.

En 2020, le Ministère a investi 0,80 % de sa masse salariale en formation. Le nombre de jours et la somme allouée par personne en formation ont diminué par rapport à l'année précédente en passant respectivement de 2,69 jours à 1,57 jour et de 981 \$ à 614 \$. Cette situation s'explique par la pandémie de la COVID-19. En effet, les activités de formation en présentiel ont dû être annulées et converties en mode virtuel, ce qui a occasionné des délais dans la reprise de la programmation.

Les données relatives à la formation et au perfectionnement du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, comme le prévoit la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

**Tableau 6 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité**

Champ d'activité	2020 ( \$ )	2019 ( \$ )
Favoriser le perfectionnement des compétences	393 605	640 537
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	205 014	192 809
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	81 132	105 305
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	23 603	188 977
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	54 182	66 679

**Tableau 7 - Évolution des dépenses en formation**

Répartition des dépenses en formation	2020	2019
Proportion de la masse salariale	0,80 %	1,30 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	2,41	2,60
Professionnel	1,63	2,14
Fonctionnaire	1,05	3,99
Total <sup>1</sup>	1,57	2,69
Somme allouée par personne <sup>2</sup>	614 \$	981 \$

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.
2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) de la fonction publique est le rapport entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission et retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et d'employés au cours de cette même période.

**Tableau 8 - Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	13,8	14,9	18,4

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par secteur d'activité

Le tableau suivant présente le budget révisé, les dépenses probables de l'exercice 2020-2021 ainsi que les dépenses réelles de 2019-2020 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère, pour l'exercice 2020-2021, était de 527,3 millions de dollars, alors que les dépenses prévues s'élevaient à 1 161,4 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la création du programme *Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité* (programme 8), ainsi qu'à l'accroissement d'activités en matières de communications gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 (programme 2).

**Tableau 9 - Dépenses et évolution par secteur d'activité (programme)**

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 <sup>1</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	713,0	717,4	(4,4)	(1)
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	102 681,0	120 611,5	97 047,5	23 564,0	24
3. Relations canadiennes	15 862,6	13 873,5	13 663,7	209,8	2
4. Affaires autochtones	337 613,3	293 034,2	355 931,1	(62 896,9)	(18)
5. Jeunesse	53 640,6	52 988,1	55 788,1	(2 800,0)	(5)
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	10 245,5	10 144,0	9 539,1	604,9	6
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	6 520,1	9 902,6	5 439,8	4 462,8	82
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	-	660 147,3	-	660 147,3	-
<b>Total</b>	<b>527 321,5</b>	<b>1 161 414,2</b>	<b>538 126,7</b>	<b>623 287,5</b>	<b>116</b>

1. Les écarts entre le budget de dépenses 2020-2021 et les dépenses prévues au 31 mars 2021 ont fait l'objet de virement internes ou, le cas échéant, de recours au Fonds de suppléance. Ces virements internes et ces recours au Fonds de suppléance ont été autorisés par le Conseil du trésor.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

#### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Le budget d'investissement alloué aux ressources informationnelles pour l'exercice 2020-2021 était de 1 million de dollars. L'utilisation réelle a été de 0,8 million de dollars pour des acquisitions d'équipements capitalisables ainsi que pour des travaux de rehaussement d'actifs.

Le budget de dépenses alloué aux activités en ressources informationnelles pour l'exercice 2020-2021 était de 2,1 millions de dollars. Il a été respecté. Aucun projet n'a été réalisé au cours de cette année.

Les activités en ressources informationnelles du Ministère contribuent à la mise en place d'un environnement propice à la réalisation de ses mandats. Elles visent à l'efficacité et à la performance globale de l'organisation ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

**Tableau 10 - Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021**

	Investissements (M \$)	Dépenses (M \$)
Coûts prévus	1	2,1
Coûts réels <sup>1</sup>	0,8	2,1
<b>Total</b>	<b>0,2</b>	<b>0</b>

1. Ces dépenses concernent les activités, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

# 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

### Répartition des effectifs

Le Ministère a utilisé un total de 2 108 186 heures rémunérées en 2020-2021. Cette consommation a permis de respecter la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 2 147 196 heures rémunérées.

**Tableau 11 - Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021**

Catégorie <sup>1</sup>	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	200 761,8	274,2 <sup>2</sup>	201 036,0	110,1
2. Personnel professionnel	1 377 121,3	26 091,9	1 403 213,2	768,3
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	492 452,0	5 796,7	498 248,7	272,8
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	5 378,5	309,8	5 688,3	3,1
<b>Total 2020-2021</b>	<b>2 075 713,6</b>	<b>32 472,6</b>	<b>2 108 186,2</b>	<b>1 154,3</b>
<b>Total 2019-2020</b>	<b>2 055 574,1</b>	<b>18 196,6</b>	<b>2 073 770,7</b>	<b>1 135,6</b>

1. Les étudiantes et étudiants, les stagiaires et les personnes qui sont recrutées localement pour travailler dans les bureaux du Ministère situés à l'extérieur du Québec ne sont pas comptabilisés dans le tableau.
2. Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

## Contrats de service

En 2020-2021, le Ministère a conclu 20 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totale de 4 750 000 \$.

**Tableau 12 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021**

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique <sup>1</sup>	4	458
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>2</sup>	16	4 292
<b>Total des contrats de service</b>	<b>20</b>	<b>4 750</b>

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## 4.2 Développement durable



### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

#### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 :

#### RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
1. Doter le Ministère d'une politique de développement durable	Adoption d'une politique en matière de développement durable	31 mars 2019 : politique adoptée	s. o.	Atteinte en 2018-2019
2. Favoriser la réduction des déplacements professionnels et l'utilisation de moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre (GES)	Adoption de lignes directrices pour les déplacements professionnels et le navettage	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
3. Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives	Adoption de lignes directrices visant les acquisitions écoresponsables	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019
	Coût des acquisitions écoresponsables	2019-2020 : augmenter de 5 % la proportion des acquisitions écoresponsables sur l'ensemble des acquisitions, comparativement à 2017-2018	s. o.	Atteinte en 2019-2020
4. Améliorer les processus de gestion intégrée des documents	Nombre de nouveaux systèmes dotés de mécanismes de transfert vers le Système de gestion électronique de documents (SyGED)	Dans tous les nouveaux systèmes à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018 : au moins un système par année	Ajout d'un mécanisme de transfert d'Outlook vers SyGED	Atteinte
	Nombre de capsules et de guides de promotion diffusés pour promouvoir l'utilisation des mécanismes de transfert de fichiers vers SyGED	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuellement : deux capsules (documents d'information)</li> <li>• 31 mars 2020 : deux guides ou aide-mémoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux documents</li> <li>• Réalisé en 2019-2020</li> </ul>	Atteinte
5. Promouvoir la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3 RV)	Adoption de lignes directrices visant le réemploi de matériel excédentaire	31 mars 2020 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019
	Élaboration d'un outil favorisant l'échange et la distribution de surplus de fournitures de bureau	31 mars 2019 : babillard fonctionnel dans l'intranet	s. o.	Atteinte en 2018-2019
	Nombre d'améliorations des installations de récupération dans les espaces réaménagés	50 % des espaces réaménagés qui ont des cuisinettes ou des salles à dîner	100 %	Atteinte
6. Améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques	Adoption d'une directive visant une gestion écoresponsable des équipements informatiques	31 mars 2019 : directive adoptée	s. o.	Atteinte en 2018-2019
	Remplacement d'équipements informatiques multiples par de nouvelles tablettes électroniques	Hausse de 8 % par rapport à l'année précédente	37,19 %	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
7. Appliquer des mesures écoresponsables dans l'organisation de différentes activités (activités de communication, consultations publiques, réceptions, réunions)	Adoption de lignes directrices pour l'organisation d'activités écoresponsables	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019
8. Intégrer des considérations écoresponsables dans la gestion contractuelle	Nombre d'appels d'offres, d'appels de propositions et de contrats où les critères écoresponsables ont été pris en compte	Bilan annuel	Bilan réalisé	Atteinte

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 :  
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS**

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
9. Établir une démarche systématique de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et les activités ministérielles	Améliorations apportées aux outils d'aide à la décision existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>31 mars 2019 : diagnostic d'utilisation réalisé</li> <li>31 mars 2020 : améliorations effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé en 2018-2019</li> <li>Une amélioration effectuée : intégration du développement durable dans une grille d'analyse de demande d'aide financière pour des programmes jeunesse</li> </ul>	Atteinte
	Nombre d'actions structurantes et d'activités ministérielles auxquelles la prise en compte des principes de développement durable a été appliquée	Au moins une action par année	Une action structurante : une évaluation a été réalisée lors de la mise à jour de la Politique de gestion intégrée des risques	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
<p><b>10.</b> Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur à l'importance de la prise en compte des principes de développement durable</p>	<p>Nombre et nature des actions de sensibilisation offertes</p>	<p>Au moins une action par année</p>	<p>Deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attente gouvernementale à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion concernant la réalisation d'actions prévues à la Stratégie gouvernementale de développement durable</li> <li>• Conférence sur l'économie circulaire</li> </ul>	<p>Atteinte</p>

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3 :

#### FAVORISER L'ADOPTION D'APPROCHES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
<p><b>11.</b> Élaborer un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique</p>	<p>Cadre de référence gouvernemental élaboré</p>	<p>Dépôt du cadre de référence en 2016-2017</p>	<p>s. o.</p>	<p>Atteinte en 2017-2018</p>

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 :  
POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
3. Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives	Nombre de personnes formées sur les acquisitions écoresponsables	31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées	100 % des personnes concernées ont été formées	Atteinte
4. Améliorer les processus de gestion intégrée des documents	Nombre de personnes formées aux bonnes pratiques en gestion intégrée des documents	31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées	82,3 % des personnes concernées ont été formées	Atteinte
12. Informer, sensibiliser et mobiliser le personnel en matière de développement durable	Nombre de capsules d'information et de sensibilisation diffusées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuellement : 10 capsules sur des sujets relatifs au développement durable</li> <li>31 mars 2020 : 20 capsules Imprimer moins, imprimer mieux !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 capsules</li> <li>Réalisé en 2019-2020</li> </ul>	Atteinte

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 :  
RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER  
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
13. Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones	Nombre de projets soutenus	25 projets	7 projets	Non atteinte
	Investissements engagés et réalisés	225 000 \$	37 920 \$	Non atteinte

L'atteinte des cibles aux indicateurs présentés dans le tableau précédent est tributaire des demandes d'aide financière qui sont reçues dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones. Comme les projets de diffusion culturelle soutenus en vertu de ce programme impliquent généralement des rassemblements de personnes, le nombre de demandes déposées est inférieur à celui des exercices financiers précédents en raison de la pandémie de la COVID-19.

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2 :  
 APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
 ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE  
 ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS**

**ET**

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3 :  
 APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR  
 LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS**

Actions (Objectifs 4.2 et 4.3)	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
14. Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire	Nombre de projets soutenus	90 projets	91 projets	Atteinte
	Investissements engagés et réalisés	10 M\$	20,2 M\$	Atteinte

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

### Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022

En 2020-2021, le Ministère a répondu aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 en fonction de ses responsabilités, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Dans les tableaux suivants, les actions amorcées sont celles dont la mise en œuvre a débuté en 2020-2021 ; quant à celles en cours, la mise en œuvre a débuté avant cette période. Pour l'action réalisée, la mise en œuvre s'est terminée en 2020-2021.

#### Abitibi-Témiscamingue

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement l'élaboration d'un plan de développement et sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux francophones, afin de valoriser la contribution de la communauté d'expression anglaise dans la revitalisation culturelle et patrimoniale du quartier historique du Vieux-Noranda.	Amorcée
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue.	En cours
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Abitibi-Témiscamingue.	En cours

#### Bas-Saint-Laurent

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Bas-Saint-Laurent.	En cours

#### Capitale-Nationale

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf de la région de la Capitale-Nationale.	En cours

#### Centre-du-Québec

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Centre-du-Québec.	En cours

## Chaudière-Appalaches

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Chaudière-Appalaches.	En cours

## Côte-Nord

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans la Côte-Nord.	En cours
Soutenir financièrement l'instauration d'un incubateur-accelérateur de petites et moyennes entreprises de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à mener à terme l'implantation d'une industrie écologique de bioproduits.	Amorcée
Soutenir financièrement, par une entente sectorielle, le renforcement de l'accompagnement des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ce qui contribuera à déterminer leurs besoins prioritaires quant à la gestion, à l'aménagement du territoire et au développement local.	Amorcée
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones.	En cours

## Estrie

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement l'organisation des concours Cégeps en spectacle afin que les étudiantes et étudiants des cégeps aient l'occasion de présenter des projets parascolaires en arts de la scène lors des finales locales et régionales et d'une finale nationale.	En cours
Soutenir financièrement le renforcement des compétences en français des personnes d'expression anglaise en milieu de travail.	Amorcée

## Gaspésie

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Gaspésie.	En cours
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, en vue de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans la vie sociale, culturelle et économique du territoire (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).	Amorcée
Promouvoir une signature pour l'identité touristique régionale « The Gaspesian Way », qui viendrait accroître la participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans le secteur touristique et diversifier le marché en attirant plus de visiteuses et visiteurs anglophones sur le territoire.	Amorcée

## Îles-de-la-Madeleine

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir aux Îles-de-la-Madeleine.	En cours

## Lanaudière

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans Lanaudière.	En cours

## Laval

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement la mise en place d'un nouveau point de service dans la ville de Laval, qui offrira des services en employabilité pour l'intégration des jeunes d'expression anglaise afin de réduire l'écart de chômage entre ces derniers et l'ensemble de la jeunesse québécoise.	Amorcée

## Mauricie

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Mauricie.	En cours

## Montréal

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés au chômage chronique, à l'émigration des jeunes diplômées et diplômés ainsi qu'à l'acquisition des compétences afin de réduire l'isolement et la marginalisation de la communauté noire anglophone par rapport à la société québécoise.	Amorcée
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.).	En cours

## Nord-du-Québec

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Nord-du-Québec.	En cours

## Outaouais

Réponse	État de réalisation
Mettre en place un comité à la Conférence administrative régionale de l'Outaouais pour évaluer et déployer les actions qui pourraient être menées en partenariat avec le milieu, afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise dans la vie sociale, culturelle et économique de la région (en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).	Amorcée
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir en Outaouais.	En cours

## Saguenay-Lac-Saint-Jean

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir au Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En cours

## Toutes les régions administratives

Réponse	État de réalisation
Par l'entremise du programme Québec Volontaire, des Offices jeunesse internationaux du Québec, soutenir financièrement la mobilité des jeunes et offrir des occasions à celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté, et ce, partout au Québec.	En cours
Soutenir financièrement la réalisation du projet Cartographie des institutions afin de mesurer les connaissances et les services des organismes québécois d'expression anglaise ainsi que leurs relations avec la société francophone.	Réalisée
Soutenir financièrement le développement d'initiatives dans l'ensemble du Québec pour susciter le sentiment d'appartenance des Québécoises et Québécois d'expression anglaise, dont les jeunes, les aînés ainsi que les personnes issues des minorités visibles et ethniques.	Amorcée

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune communication ou divulgation d'actes répréhensibles en 2020-2021.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation de groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il procède au repérage de candidatures de membres de ces groupes dans les banques de personnes qualifiées. Le Ministère sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.

**Tableau 13 - Effectif régulier au 31 mars 2021**

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 134

**Tableau 14 - Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021**

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées	86	67	23	8	184

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 11 membres d'au moins un groupe cible pour un emploi régulier, soit un nombre légèrement plus élevé que l'année dernière. Le taux d'embauche des membres d'au moins un groupe par rapport à l'embauche totale (tous les statuts d'emploi confondus) s'élève à 14,7 %.

**Tableau 15 - Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021**

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi <sup>1</sup> (%)
Régulier	86	9	1	1	1	11	12,8
Occasionnel	67	6	3	0	2	11	16,4
Étudiant	23	3	0	0	0	3	13,0
Stagiaire	8	1	1	0	0	2	25,0
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>14,7</b>

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2020-2021 dans le même statut d'emploi.

**Tableau 16 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**

Statut d'emploi	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	12,8	10,9	4,5
Occasionnel (%)	16,4	12,5	12,0
Étudiant (%)	13,0	13,8	19,1
Stagiaire (%)	25,0	13,3	6,7

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres des minorités visibles et ethniques (MVE) ainsi que des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

**Tableau 17 - Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	14	1,2	13	1,1	13	1,2
Autochtones	6	0,5	9	0,8	7	0,6
Personnes handicapées <sup>1</sup>	15	1,3	15	1,3	18	1,7
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>3,1</b>	<b>37</b>	<b>3,3</b>	<b>38</b>	<b>3,5</b>

1. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées est de 2 % de l'effectif régulier.

**Tableau 18 - Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	18	17,1	23	20,5	17	16,0
MVE Outaouais/Montérégie	2	9,5	2	10,5	2	11,8
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	20,0	2	18,2	2	20,0
MVE Capitale-Nationale	56	5,4	51	5,1	50	5,3
MVE Autres régions	1	2,6	2	4,9	0	0,0

Rappelons que les cibles régionales de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel sont les suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

**Tableau 19 - Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021**

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	4	4,6

La cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

## Femmes

**Tableau 20 - Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi**

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	86	67	23	8	184
Nombre de femmes embauchées	60	53	21	5	139
Taux d'embauche des femmes (%)	69,8	79,1	91,3	62,5	75,5

**Tableau 21 - Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021**

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel <sup>1</sup>	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	130	766	176	61	1	1 134
Femmes	72	533	125	54	0	784
Taux de représentativité des femmes (%)	55,4	69,6	71,0	88,5	0	69,1

1. Personnel professionnel : y compris les avocates et avocats, de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

## Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès du personnel d'encadrement.

**Tableau 22 - Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH**

Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)	Automne 2018 (cohorte 2019)
0	3	1

**Tableau 23 - Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars**

2020-2021	2019-2020	2018-2019
Aucun	Aucun	Aucun

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

**Tableau 24 - Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

Mesure ou action	Groupe cible <sup>1</sup>	Nombre de personnes visées
<p>Promotion des processus de qualification de conseiller en communication et de conseiller en multimédias.</p> <p>Collaboration avec les acteurs gouvernementaux représentant les membres de groupes cibles pour la promotion des appels de candidatures.</p> <p>Publication dans les journaux spécialisés, les réseaux sociaux et auprès d'organismes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglophones</li> <li>• Autochtones</li> <li>• Membres des minorités visibles</li> <li>• Personnes handicapées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les candidats répondant aux conditions d'admission de la classe d'emploi des conseillers en communication</li> </ul>
Participation au salon virtuel Québec International.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MVE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants</li> <li>• Travailleurs internationaux</li> </ul>
Soumission de 6 projets dans le cadre de la Mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres MVE, dont un projet accepté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MVE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les gestionnaires</li> </ul>

1. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques (MVE), personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

## 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Accès à l'information

En 2020-2021, le Ministère a reçu 205 demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Parmi celles-ci, 201 ont été traitées durant cette période.

**Tableau 25 - Nombre total de demandes reçues**

Nombre total de demandes reçues	
	205

**Tableau 26 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais**

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	60	1	0
21 à 30 jours	128	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	12	0	0
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Tableau 27 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues**

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	36	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	42	0	0	9 CDLP <sup>1</sup> , 9, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 47, 49, 53, 54, 55, 58.1 (RLRQ, c. C-65.1)
Refusée (entièrement)	35	0	0	9 CDLP, 9, 14, 18, 19, 21, 23, 24, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 53, 54
Autres	87	1	0	48, désistement, aucun document

1. Charte des droits et libertés de la personne.

**Tableau 28 - Mesures d'accommodement et avis de révision**

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	3

## Protection des renseignements personnels

La responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

## Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, le Ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>.

Lors des séances d'accueil, le Ministère a sensibilisé les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Une formation en matière d'accès à l'information a aussi été offerte à certains employés du Ministère.

## 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de sa politique linguistique et de la Charte de la langue française en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

Une nouvelle politique linguistique ministérielle a été adoptée le 8 février 2021.

À noter que la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été adoptée en mars 2011.

**Tableau 29 - Comité permanent et mandataire**

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	

**Tableau 30 - Statut de la politique linguistique institutionnelle**

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	8 février 2021

Questions	Réponses
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française	

**Tableau 31 - Mise en oeuvre de la politique linguistique institutionnelle**

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Actualité intranet
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	-

## 4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

### Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le service direct Persévérance scolaire du programme Créneau carrefour jeunesse encourage la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études en les soutenant dans leur démarche personnelle. Le service s'adresse aux jeunes de 15 à 19 ans qui sont soit à risque de décrocher et qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes, soit des décrocheuses ou décrocheurs récents qui fréquentaient ces endroits moins de six mois auparavant. De plus, depuis l'implantation du Créneau carrefour jeunesse en janvier 2017, les données des indicateurs sont collectées selon l'analyse différenciée des sexes.
- Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones.
- Le Fonds d'initiatives autochtones III comprend un volet particulier avec une enveloppe de 2,55 millions de dollars facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 250 000 \$, pour une période de 5 ans (2017-2022).

- Le Programme d'appui aux relations canadiennes a subventionné l'organisme La Gouvernance au Féminin pour son projet Échange d'expertise sur le thème de la diversité et de l'inclusion en organisation. Ce projet consistait en l'organisation d'une série de trois forums en ligne auxquels participaient des experts québécois sur l'inclusion et la diversité et sur les outils qu'il est possible d'employer pour diminuer les écarts entre les hommes et les femmes dans les organisations publiques et privées canadiennes.
- Le Programme d'appui à la Francophonie canadienne a subventionné l'organisme Les EssentiElles pour son projet Accorderie Yukon, en partenariat avec l'organisme Réseau Accorderie. L'Accorderie est un projet collectif qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en utilisant l'échange de services et l'éducation par la coopération. Ce système a pour but de favoriser la prise de conscience, la confiance en soi et la solidarité parmi les membres d'une communauté. Il permet l'accès à des services que tout le monde n'est pas en mesure de s'offrir et de contrer l'isolement qui peut être vécu par des personnes de tout âge et de toute condition sociale.

Par ailleurs, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 24 sociétés ou organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'élève à 52 %, au 31 mars 2021. La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État se situe entre 40 % et 60 %. Cette parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Notons que le taux de représentativité des femmes dans les ministères pour les postes de titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion s'élève à 42,5 % au 31 mars 2021 et se situe ainsi dans la zone paritaire.

## 4.9 Lois et règlements

Cette section présente les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, à la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, au ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, à la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, au ministre responsable des Affaires autochtones et au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, au 31 mars 2021.

### Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre

- Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18)
  - Règlement sur l'allocation forfaitaire de frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre E-18, r. 0.1)
  - Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets (RLRQ, chapitre E-18, r. 1)
- Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2), fonctions relatives aux jeunes, notamment celles qui sont prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 4.1

- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) à l'exception des sections II, III.1, III.1.1 et III.2
  - Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1)
  - Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, r. 3)
- Loi sur les ministères (RLRQ, chapitre M-34)
- Loi sur l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01)
  - Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01, r. 1)

### **Loi et règlements dont l'application est confiée à la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale**

- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
  - Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1)
  - Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 2)
  - Règlement sur le registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 3)
  - Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 4)

### **Lois dont l'application est confiée au ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire**

- Loi sur la laïcité de l'État (RLRQ, chapitre L-0.3)
- Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (RLRQ, chapitre R-26.2.01)

### **Lois dont l'application est confiée à la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne**

- Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques (RLRQ, chapitre C-7.1)
- Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (RLRQ, chapitre E-20.2)
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section II

### **Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires autochtones**

- Loi sur le Gouvernement de la nation crie (RLRQ, chapitre G-1.031)
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section III.2
- Loi sur la Société de développement des Naskapis (RLRQ, chapitre S-10.1)
- Loi sur la Société Makivik (RLRQ, chapitre S-18.1)

## **Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels**

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
  - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 1)
  - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)
  - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
  - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 4)
  - Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 5)
  - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 6)
- Code des professions (RLRQ, chapitre C-26), section V.I du chapitre IV
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1)

# 5. LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève de la haute fonction publique 2020-2021. . . . .	23
<b>Tableau 2</b> – Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant . . . . .	23
<b>Tableau 3</b> – Programme de mentorat 2020-2021, dyades mentors-mentorés . . . . .	23
<b>Tableau 4</b> – Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens . . . . .	34
<b>Tableau 5</b> – Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires . . . . .	35
<b>Tableau 6</b> – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité. . . . .	36
<b>Tableau 7</b> – Évolution des dépenses en formation . . . . .	36
<b>Tableau 8</b> – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier . . . . .	36
<b>Tableau 9</b> – Dépenses et évolution par secteur d'activité (programme) . . . . .	37
<b>Tableau 10</b> – Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021. . . . .	38
<b>Tableau 11</b> – Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 . . . . .	39
<b>Tableau 12</b> – Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021. . . . .	40
<b>Tableau 13</b> – Effectif régulier au 31 mars 2021 . . . . .	50
<b>Tableau 14</b> – Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021. . . . .	50
<b>Tableau 15</b> – Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021. . . . .	51
<b>Tableau 16</b> – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi. . . . .	51
<b>Tableau 17</b> – Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année. . . . .	52
<b>Tableau 18</b> – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année . . . . .	52
<b>Tableau 19</b> – Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021. . . . .	53
<b>Tableau 20</b> – Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi . . . . .	53
<b>Tableau 21</b> – Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021. . . . .	53
<b>Tableau 22</b> – Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH . . . . .	53
<b>Tableau 23</b> – Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars. . . . .	54
<b>Tableau 24</b> – Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.) . . . . .	54
<b>Tableau 25</b> – Nombre total de demandes reçues . . . . .	55

<b>Tableau 26</b> - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais. ....	55
<b>Tableau 27</b> - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues. ....	55
<b>Tableau 28</b> - Mesures d’accommodement et avis de révision. ....	56
<b>Tableau 29</b> - Comité permanent et mandataire. ....	57
<b>Tableau 30</b> - Statut de la politique linguistique institutionnelle. ....	57
<b>Tableau 31</b> - Mise en oeuvre de la politique linguistique institutionnelle. ....	58

